

Communiqué
Pour publication immédiate

Budget québécois 2008-2009

Des mesures intéressantes, mais insuffisantes selon la Coalition Priorité Cancer au Québec

Montréal, le 25 mars 2008 – Après étude du budget récemment déposé par la ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget, la Coalition Priorité Cancer au Québec accueille positivement les nouvelles mesures instaurées pour mieux soutenir les aidants naturels, notamment le crédit d'impôt remboursable pour les frais de relève couvrant 30% des dépenses engagées par les aidants naturels, de même que la création du Fonds d'aide de 200 millions \$ pour le développement de services aux aidants naturels, en collaboration avec la Fondation Lucie et André Chagnon.

Dans son communiqué prébudgétaire, la Coalition Priorité Cancer au Québec réclamait entre autre la mise en place de mesures législatives et fiscales plus généreuses et mieux ciblées pour les aidants naturels touchés par le cancer. La Coalition juge cependant que la lutte contre le cancer, qui causera la mort de plus de 20 000 de nos concitoyens cette année, exige davantage d'efforts que ceux prévus dans le présent budget.

Oublis importants dans la lutte contre le cancer

La Coalition perd toutefois de son enthousiasme lorsqu'elle compare le budget actuel et les propositions pour le soutien des personnes atteintes par le cancer issues des États généraux de la lutte contre le cancer tenus le 29 septembre 2007. Parmi les oublis, la Coalition note que Québec tarde toujours à harmoniser ses programmes de soutien avec les mesures fédérales d'accommodement à l'emploi pour les personnes aux prises avec une maladie grave comme le cancer. Par exemple, la Coalition suggère l'instauration d'un fonds d'urgence de 100 millions \$ sur cinq ans pour les personnes dépourvues de moyens suffisants pour subvenir à leurs besoins durant leur combat contre le cancer.

À ce sujet, dans une lettre ouverte parue le mois dernier dans *Le Soleil*, Françoise Arsenault, atteinte du cancer du sein, dénonçait le manque de ressources financières disponibles : « La Loi sur l'assurance chômage en situation de maladies ne tient pas la route. J'ai appris que je n'avais droit qu'à 15 semaines de chômage (...) Après? Eh bien, arrangez-vous, madame! (...) Je suis mère de deux enfants et mon médecin m'a prescrit un arrêt jusqu'en novembre; ça fait long sans salaire. »¹ La Coalition espère que le gouvernement du Québec tiendra compte de cette réalité et qu'il entreprendra les

¹ La Lettre de la semaine / Françoise Arsenault, Pointe-Lebel / Le Soleil, 17 février 2008

démarches nécessaires pour que les programmes d'assistance fédéral et provincial soient harmonisés et bonifiés.

La Coalition Priorité Cancer au Québec souhaite donc que le **gouvernement et les partis d'opposition s'entendent pour adopter des amendements au budget rehaussant l'aide aux personnes atteintes par le cancer**. Cette année, plus de 20 000 Québécois et Québécoises mourront du cancer, alors que 40 000 autres en recevront le diagnostic.

Déception : reconnaissance de l'action communautaire

Par ailleurs, la Coalition Priorité Cancer au Québec souhaite que l'État reconnaisse et appuie plus formellement l'action communautaire et la contribution essentielle qu'apportent des centaines d'organismes et de groupes à travers le Québec dans la lutte contre le cancer. Cette reconnaissance devrait aller beaucoup plus loin que la seule mise en place de programmes annuels de subventions. Pour la Coalition, la lutte contre le cancer passe nécessairement par un réel partenariat entre l'État, les institutions publiques et les organismes de la santé et des services sociaux, et les milieux communautaires et bénévoles. Le budget 2008-2009 ne prévoit rien à ce chapitre.

Malgré l'étroitesse de la marge de manœuvre de l'État, la Coalition Priorité Cancer au Québec estime que le Québec n'a tout simplement pas les moyens de se passer du milieu communautaire pour assurer une qualité de vie satisfaisante aux personnes touchées par le cancer durant la trajectoire de la maladie.

À propos de la Coalition Priorité Cancer au Québec

La Coalition Priorité Cancer au Québec regroupe 18 grandes organisations bénévoles, communautaires et professionnelles œuvrant auprès des personnes touchées par le cancer au Québec. Les membres de la Coalition Priorité Cancer au Québec sont : Association canadienne du cancer colorectal, Association des radio-oncologues du Québec, Association du cancer de l'Est du Québec, Association québécoise des registraires en oncologie, Association québécoise du lymphoedème, Cancer de l'ovaire Canada, Fondation québécoise du cancer, Institut de l'anémie, La Société de recherche sur le cancer, Leucan, Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, Organisation Multiressources pour les personnes atteintes de cancer, Organisation québécoise pour les personnes atteintes de cancer, Organisme gaspésien pour les personnes atteintes de cancer, Regroupement des onco-psychologues du Québec, Réseau canadien du cancer du sein, Société canadienne du cancer.

- 30 -

Source : Coalition Priorité Cancer au Québec
Groupe 2000 neuf, 514 868-2009

Information : Pascale Lafrance / Valérie Fortin, 514 296-0694